

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 Novembre 2018

**Étaient présents :** M-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, J-Luc FRANCELLE, Sébastien DUFRENOY Youssef AMARA, M-Corinne ROSE, Éric VILLERS, Karine PAGEAU, Sylvie LEFEVRE, Sylvie PLATERIER-SOBO, Pierre DURAND, J-Noël LECOINTE, Christine BOURDELLE- PATRICE arrive à 20h40 et Cindy FACQUEUR à 20h57

**Étaient représentés :** Kathia SAUTEREAU par Youssef AMARA  
Madeleine MARSEILLE par Michel AUBRY  
Catherine WANTIEZ par Pierre DURAND

Paulo MARCELO par Karine PAGEAU  
Patrick LIEBART par JL FRANCELLE  
Nathalie PETIT par JN LECOINTE

**Était excusé :** Claude COCHET

**Était absente :** Sabrina RÉMOND

Youssef AMARA est désigné secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- 1- **Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 30 Octobre 2018**
  - 2- **Finances**
    - 2.1 - Budget Principal – Décision modificative n°4
    - 2.2 - Budget Plan d'eau – Décision modificative n°1
    - 2.3 – Déchéance quadriennale facture
  - 3- **Administration générale – Charte numérique avec Somme numérique**
  - 4- **Voirie – Fixation de tarifs de la redevance d'occupation du sol**
  - 5- **Questions diverses**

### 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 Octobre 2018

Madame le Maire soumet les comptes-rendus au vote de l'assemblée.

**Contre :** 4 (P.Durand, C.Wantiez, JN.Lecoainte, N.Petit)

**Pour :** 15 (Pour Ailly Simplement)

### 2 - Finances

#### 2.1 - Budget Principal – Décision modificative n°4

Madame le Maire laisse la parole à Michel AUBRY qui explique qu'à la section d'investissement, il serait utile de faire un transfert de programme à programme de la manière suivante :

Programme 224 – Vestiaires stade - C/2031 Frais études	+ 2 873.39 €
Programme 110 – Travaux sur les bâtiments -C/2031 Frais études	+ 3 776.61 €
Programme 210 – Restaurant scolaire -C/2031 Frais étude	- 6 650.00 €

De plus, suite de l'acquisition d'Intermarché, il y a un besoin de crédits pour les premiers travaux les plus urgents.

Prog. 234 – Réhabilitation ancien Intermarché – C/2031 – Frais études	+ 75 132.64 €
Prog. 228 – Acquisition ancien Intermarché – C/21318 Autres Bâtiments	- 45 132.64 €
Prog. 110 – travaux sur les bâtiments – C/2313 – Travaux bâtiments	- 30 000.00 €

**Contre :** 4 (P.Durand, C.Wantiez JN.Lecoainte, N.Petit,)

**Pour :** 15 (Pour Ailly Simplement)

#### 2.2 - Budget Plan d'eau – Décision modificative n°1

Michel AUBRY explique qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires d'un montant de 677.90 € à la section fonctionnement pour les comptes suivants :

C/65888 – Autres charges de gestion	355.90 €
C/6718 – Autres charges exceptionnelles	322.00 €

Ces nouvelles dépenses peuvent être financées par de nouvelles recettes d'un montant de 677.90 € au C/70632  
– Redevances et droits des services

**Contre** : 5 (P.Durand, C.Wantiez, JN.Lecointe, N.Petit, C.Bourdelle)

**Pour** : 15 (Pour Ailly Simplement)

### **2.3 - Déchéance quadriennale d'une facture**

Monsieur Aubry explique qu'une facture de l'entreprise Architecte DESA Henri Moser datant de 2005 concernant le marché public des vestiaires du stade doit être relevée de sa déchéance quadriennale car, d'après la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, les collectivités ne peuvent plus solder de factures datant de plus de 4 ans. Or, le problème rencontré avec Monsieur MOSER s'étant réglé, la facture peut donc être soldée. Les crédits étaient reportés tous les ans au budget.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'autorisation de régler cette facture malgré son ancienneté.

**Abstention** : 5 (P.Durand, C.Wantiez, JN.Lecointe, N.Petit, C.Bourdelle)

**Pour** : 15 (Pour Ailly Simplement)

### **3 - Administration générale – Charte numérique avec Somme numérique**

Madame le Maire explique que le Syndicat Mixte Somme Numérique accompagne la commune dans son obligation de dématérialisation des flux comptables grâce à des outils mutualisés lui permettant de bénéficier de tarifs avantageux, notamment auprès de l'éditeur du logiciel de gestion comptable.

Tenant compte de l'évolution des demandes et souhaitant pérenniser et renforcer cette offre de service, le Comité syndical de Somme numérique a adopté une charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables précisant son contenu et instituant une contribution annuelle.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des outils mutualisés proposés par le Syndicat Mixte  
Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette charte. **Accord Unanime**

### **4 - Voirie – Fixation de tarifs de la redevance d'occupation du sol**

Madame le Maire explique qu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public est obligatoire pour les professionnels qui occupent une partie d'un espace public. L'AOT présente les caractères suivants :

- personnelle, elle ne peut être ni cédée, ni sous-louée, ni vendue à l'occasion d'une mutation de commerce
  - précaire, elle n'est valable que pour une durée déterminée et, éventuellement, renouvelable ou reconduite tacitement
  - révocable, elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, notamment pour faciliter l'exécution de travaux
- L'AOT est soumise au paiement de droits de voirie. Le montant de cette redevance, est fixé par la commune. Il est révisable à la fin de chaque période d'exploitation. Il varie en fonction :
- de l'emprise au sol (étendue de la terrasse, superficie de l'étalage, etc.)
  - du mode d'usage et de la durée d'exploitation (usage annuel ou saisonnier)
  - de la valeur commerciale de la voie considérée

Madame le Maire explique que la commune a reçu récemment une demande d'occupation du domaine public d'un propriétaire d'une friterie mobile. Aucun tarif n'existe actuellement pour ce genre de camion type « Food truck ». Madame le Maire rappelle la délibération du 29 mars 2016 fixant l'ensemble des tarifs et propose de se baser sur celui du marché de plein air, en l'occurrence 0,35 €/m<sup>2</sup>/jour d'occupation pour tout type de camion (outillage, commerce, food truck, etc.) et pour les distributeurs automatiques. **Accord Unanime**

### **5 - Questions diverses**

- pas de question

Observations de Pierre DURAND.

- Dans le Courrier Picard, le Président de l'Association des Donneurs de Sang constate qu'il y a moins de dons lorsque le prélèvement a lieu dans le camion que dans la salle des fêtes. Or cette salle était libre ce jour là.

Madame le Maire répond que la commune met la salle des fêtes à disposition de l'Établissement français du sang en priorité. Lorsqu'il a fait sa demande en début d'année, la salle des fêtes n'était pas libre à cette date. Il a donc programmé le camion. La salle s'étant libérée, les services communaux en ont prévenu l'Établissement français du sang qui n'a pas pu modifier son organisation.

- Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, un poste a été créé pour un agent qui a réussi le concours d'agent de maîtrise. Or un autre agent de la commune a réussi le concours d'adjoint administratif principal 2ème classe et a fait une demande de nomination dans ce poste. Il souhaite connaître quelle réponse la commune va apporter.

Madame le Maire répond que l'agent qui a été reçu au concours d'agent de maîtrise a pu exprimer son lors des entretiens individuels de fin d'année, puis la commune a saisi le comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui a donné un avis favorable et, enfin, le poste a été créé par le Conseil Municipal, car la commune en avait besoin pour son bon fonctionnement. Il en sera de même pour cet autre agent et pour tous les agents qui seront reçus à un concours. Madame le Maire ajoute que la nomination dans un nouveau poste, suite à la réussite d'un concours n'est pas automatique mais doit répondre aux besoins des services.

Fin de séance à 21h08